

**COMMUNE DE LA BAZOUGE DE
CHEMERE**
(Département de la Mayenne)
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER
2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 07 février à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie MANDELLI-MARTIN, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2023

Etaient présents : Marie MANDELLI-MARTIN, Aymeric DELHOMMEAU, Laurys DALIGAULT, Philippe BRIARD, Lionel RABU, Carine COLLET, Marthe CHRETIEN, GUITTER Freddy, LEGEAY Franck, Noëlla MASSEROT, Amanda FITZPATRICK

Absent(s) : Hervé BOUCHET

Mme Noëlla MASSEROT a été élue secrétaire.

**2023-07 DIAGNOSTIC DE REPERAGE AMIANTE & HAP DANS LES ENROBES SUR
VOIRIE**

Pour donner suite à la demande de Mickaël VEUGEOIS (PLAINE ETUDE) en ce qui concerne la recherche d'amiante et de HAP sur réseaux eaux pluviales dans les enrobés de voiries, 3 devis sont proposés par les entreprises SECURIS BTP et LCBTP

1^{er} DEVIS :

- SECURIS BTP (Repérage amiante & HAP) se monte à **1 382,00 € HT** soit **1 658,40 € TTC**
Concernant le diagnostic HAP et amiante des revêtements existants

+ SECURIS BTP (Repérage amiante sur réseaux eaux pluviales enterrés) se monte à **270 € HT** soit **324 € TTC**

Concernant le diagnostic amiante des réseaux eaux pluviales

2^{ème} DEVIS :

Concernant le devis de LCBTP, Mr Mickaël VEUGEOIS nous conseille : ne connaissant pas le linéaire du réseau eaux pluviales, un forfait à l'heure a été chiffré. Nous pouvons leur notifier les prestations RESE1, 709, 542, A709, 188 et A217 sous réserve qu'il faudra vérifier sur site le temps exact d'intervention. Ne pas prendre en compte l'article 222 à 217 du devis

- LCBTP se monte à **3 146,40 € HT** soit **3 775.68 € TTC**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ les 2 devis de l'entreprise SECURIS BTP et le devis de l'entreprise LCBTP et CHARGE** Madame la Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

2023-08 CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE DES ORCHIDEES 2023

Le groupe de travail s'est réuni pour revoir la convention de la salle des Orchidées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTÉ** la convention de location de la salle des Orchidées et **CHARGE** Madame la Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

2023-09 DEMOLITION DE L'ANNEXE MAISON COMMUNE - TIERS LIEU

Pour donner suite à une demande de démolition de l'annexe MAISON COMMUNE – TIERS LIEU, un devis a été proposé par l'entreprise **JB FOURNITURES**

Le devis se monte à **1 310,00 € HT** soit **1 572,00 € TTC**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise **JB FOURNITURES** et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires

2023-10 CONVENTION ANNUELLE POUR LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DE LA FOURRIERE DEPARTEMENTALE

Chaque commune se doit d'être équipée d'une fourrière pour y faire séjourner les animaux errants, dans l'attente de leur récupération par leur propriétaire.

Les communes n'étant pas équipées d'une fourrière propre, peuvent faire appel sous convention à la fourrière départementale qui a confié cette mission à la SPA de la Mayenne.

Le financement est assuré par les communes et calculé de la façon suivante : 0.40 € par habitant.

La convention prévoit notamment de permettre le recueil des chiens et chats en divagation (sauf chats sauvages) portés par les services de la commune.

La SPA s'engage à rechercher les propriétaires, et à défaut à transférer les animaux dans son refuge.

Les propriétaires récupérant leur animal devront d'acquitter directement auprès de la SPA l'ensemble des frais applicables (frais de garde, identification...)

La contribution pour l'année 2023 s'élève à 208,80 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTÉ** la convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière départementale et **CHARGE** Madame la Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

**2023-11 TRAVAUX DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
EXTERIEURES 2023 - 2026**

Pour donner suite à des travaux de maintenance des installations électriques extérieures 2023-2026 (réparations liées à un orage au mois de juillet), un devis a été proposé par **l'entreprise SPIE CityNetworks**.

Le devis se monte à **1 600.74 € HT** soit **1 920.89 € TTC**
+ **115.25 €** (frais de maîtrise d'œuvre 6%) soit un total de **2 036.14 € TTC**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise **SPIE CityNetworks** et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires

Prochaines dates

- Réunion CM : mardi 07 mars 2023
-

La séance est levée à 21h32